Harcèlement en rue

Que faire?

La ville est publique,

pas mon corps!

Éditeur responsable : Ville de et à 5000 Namur - 081 24.62.46

NAMUR CAPITALE

Police Namur Capitale

ministère public

UNIVERSITÉ DE NAMUR

PHARE

NAMUR Elles

ibz

Wallonie

La drague n'est pas du harcèlement !

La drague est un rapport de séduction qui nécessite du respect mutuel :

- Un contexte adapté
- Un jeu qu'on joue à deux
- Une envie partagée

Le harcèlement sexiste,
l'insistance,
l'arrogance,
les insultes et les menaces,
Cela ne séduit personne.
C'est de la domination !
Un des deux protagonistes cherche à prendre le pouvoir sur l'autre.

Le harcèlement de rue, c'est quoi ?

Ce concept englobe les injures, regards et gestes obscènes, agressions ou tentatives d'agressions sexuelles, attouchements et filatures dans un espace public ou semi-public (rue, transports, magasins, cafés, discothèques, etc.) à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison du genre.

Loi sur le sexisme :

«Loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public.
Le sexisme s'entend de tout geste ou comportement qui, a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité.

Est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cinquante euros à mille euros, ou de l'une de ces peines seulement, quiconque, adopte un comportement.»

La différence entre la drague et le harcèlement, c'est le respect du consentement.

Vous êtes victimes de harcèlement de rue ?

Que faire ?

► Tout dépend de la situation mais pensez toujours à votre sécurité et n'hésitez pas à interpeller des témoins ou à appeler la Police au numéro d'urgence 101 ou 112 si la situation devient menaçante ou dangereuse.

- Si vous vous sentez en sécurité, REPLIQUEZ CALMEMENT et FERMEMENT, marquez votre refus au harceleur.

- Si vous ne vous sentez pas en sécurité, IGNOREZ la personne et/ou CREEZ UNE DIVERSION : abordez un sujet anodin, changez de trottoir, entrez dans un magasin, un restaurant ou un café, rapprochez-vous d'un groupe, etc.

- Demandez clairement de l'AIDE aux personnes se trouvant à proximité.

- Quand cela est possible, récoltez des preuves.

- En cas de danger, contactez toujours le 101 ou le 112.

Vous êtes témoin de harcèlement de rue ?

Que faire ?

Intervenir, ce n'est pas facile.

Chaque situation est différente et vous devrez rapidement évaluer ce qu'il faut faire.
La règle la plus importante est : essayer d'AIDER la personne SANS vous mettre en DANGER.

- Offrez de l'AIDE à la victime : demandez-lui si elle va bien, si vous pouvez l'aider à joindre des proches. Restez près d'elle jusqu'à ce qu'elle se sente en sécurité.

- Essayer de DETOURNER l'attention du harceleur.
  Ex. : demandez l'heure ou votre chemin...

- Chercher de l'AIDE auprès de personnes se trouvant à proximité.

- Appelez la Police au numéro d'urgence 101 si la situation devient dangereuse.

- Retenez les caractéristiques du harceleur, notez l'heure, le lieu, la tenue des différents protagonistes. Rendez-vous utile comme témoin.

Boite à outils

Les structures de prises en charge :

- En cas de danger :
  101 ou 112

- Ligne d'écoute de la Région Wallonne
  0800 30 030

- Télé-accueil
  107

- Pour une autre orientation :
  Namur'Elles
  081 24 63 91 ou namurelles@ville.namur.be
  D'Une Rive à l'autre
  081 24 60 38

Porter plainte

Pourquoi ?

- Pour être reconnu·e dans son statut de victime.
- Pour pouvoir être orienté·e vers des structures d'aide et de défense.
- Pour permettre aux autorités d'avoir des chiffres concrets pour se rendre compte de la réalité et déployer des plans d'action en conséquence.
- Pour cibler les endroits plus sensibles.
- Pour décourager les auteurs de harcèlement et éviter d'autres victimes.

Et pendant la fête ?

C'est la même chose !

Le contexte, la consommation d'alcool ou autre produit n'excusent pas le harcèlement.

Soyez encore plus attentives et attentifs à vos ami·e·s et n'hésitez pas à demander de l'aide au personnel de l'Horéca ou au personnel des lieux où vous vous trouvez.

Glossaire

Agression : attaque injustifiée et brutale contre quelqu'un·e sans que cette personne l'ait provoquée. Elle peut porter atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique de la victime.

Consentement : accord donné par une personne à une autre personne ou à un groupe de personnes pour effectuer une action.
Il doit être clair : la gêne, les non-réponses, l'hésitation, le malaise traduisent un refus.

Le consentement se fait toujours d'égal à égal : une personne endormie, saoule, sous l'emprise de drogues, menacée, mineure, ou soumise à un rapport de pouvoir (professeur/élève, employeur.se/employé·e) n'est pas en mesure de donner son consentement.
A noter qu'on a toujours le droit de changer d'avis, même au dernier moment.

En dessous de 16 ans, il n'y a pas de consentement au sens de la loi.

Discrimination : séparer une personne ou un groupe de personnes en les traitant mois bien de façon injuste ou illégitime.

Des questions ?

Tél. : 081 24 63 91 - 081 24 60 38

Mail : namurelles@ville.namur.be - sophie.bruyr@ville.namur.be

Urgence : 101 ou 112

NAMUR CAPITALE

NAMUR' Elles

Wallonie

plan de cohésion sociale

ibz

Police Namur Capitale

ministère public

UNIVERSITÉ DE NAMUR

PHARE Protection HARcèlement Étudiant de l'UNamur

Merci à la Ville de Liège de nous avoir laissé nous inspirer de leur brochure « Harcèlement de rue – Que faire ? »

Éditeur responsable : Ville de et à 5000 Namur - 081 24 62 46